



Travail – Justice – Solidarité

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE

**PROJET DE DEVELOPPEMENT
DE L'AGRICULTURE
COMMERCIALE EN GUINEE
(PDACG)**



Crédit N° IDA : 6771-GN et Don N° IDA : D713-GN

AVIS DE RECRUTEMENT AU POSTE D'AUDITEUR INTERNE DU PROJET

I. Contexte et Justification

Le Projet de Développement de l'Agriculture Commerciale en Guinée (PDACG) s'inscrit dans la poursuite du Programme Accéléré de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle et de Développement Agricole Durable 2016-2020 (PASANDAD) qui était l'une des stratégies du Gouvernement de la Guinée pour la mise en œuvre du volet relatif à l'Agriculture contenu dans son Plan National de Développement Economique et Social (PNDES) élaboré et en exécution pour la période de 2016-2020. Le projet vise également à contribuer à l'accélération de la mise en œuvre du Plan National d'Investissement Agricole, de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (PNIASAN-2018-2025) soutenu par l'Union Africaine (UA) et la Communauté Economique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).

Le PDACG est financé par l'Association Internationale pour le Développement (IDA) pour un montant de cent (100) millions de dollars US et pour une durée d'exécution de cinq (5) ans. Le projet comporte les cinq (5) principales composantes résumées ci-après :

• **Composante n°1 : Amélioration de l'accès aux marchés dans les zones ciblées**

Cette composante financera les infrastructures publiques afin d'améliorer la connectivité et la logistique entre les producteurs et les marchés dans les corridors prioritaires.

• **Composante n°2 : Soutien à l'investissement privé**

L'objectif est de favoriser l'investissement privé dans l'agriculture commerciale et de stimuler le développement de chaînes de valeur. La composante financera, pour les investisseurs et exploitants potentiels sélectionnés compétitivement, des services de consultants nécessaires au développement de leurs affaires.

• **Composante n°3 : Etablissement d'un environnement propice à l'agriculture commerciale**

Elle vise à renforcer : (i) les capacités des institutions clés pour faciliter les investissements privés et l'émergence de chaînes de valeur agricoles efficaces, (ii) la coordination le long des chaînes de valeur ciblées et (iii) la qualité et les systèmes de gestion sanitaire et phytosanitaire.

• **Composante n°4 : Intervention d'urgence**

Cette composante constitue un fonds d'urgence qui peut être débloqué en cas de catastrophes naturelles donnant lieu à une situation d'état d'urgence officiel, ou à une demande du Gouvernement. La

composante financera les dépenses d'intervention rapide afin de répondre aux besoins d'urgence.

• **Composante n°5 : Coordination et gestion du projet**

La composante financera la création d'une Unité de Coordination et Exécution du Projet (UCEP) pleinement opérationnelle au sein du Ministère de l'Agriculture. Elle couvrira les coûts du personnel, de fonctionnement, de supervision et d'audit du projet. Elle financera également les activités de renforcement de capacités et une Assistance Technique à la mise en œuvre du projet.

Le Projet est mis en œuvre par le Ministère de l'Agriculture à travers une Unité de Coordination et d'Exécution du Projet (UCEP) qui est mise en place. L'Unité de Coordination et d'Exécution du Projet (UCEP) est chargée de la gestion quotidienne de la mise en œuvre technique des activités, de la passation des marchés et la gestion financière, du suivi et évaluation, y compris les aspects de décaissement au titre du Projet. L'UCEP est responsable de la coordination générale de la mise en œuvre du projet ; elle sera dotée de deux antennes régionales.

Les présents termes de référence sont élaborés pour le poste **d'Auditeur interne**.

II. Missions et tâches

L'auditeur interne dépend hiérarchiquement du Coordonnateur de l'UCP/PDACG. Il rend compte de ses activités au Président du Comité Interministériel de Pilotage et de Coordination (PISCO).

L'auditeur interne est spécifiquement chargé de :

- S'assurer de l'utilisation aux fins prévues, de façon efficace et efficiente, des ressources financières mises à la disposition du projet.
- Préparer un plan annuel d'audit interne décliné en programmes de travail périodiques.
- Concevoir et mettre en œuvre un plan de suivi de l'application des différents manuels (financier, d'exécution, de suivi-évaluation, autres manuels) ;
- En relation avec le DO et le RAF et sous la supervision du Coordonnateur, faire une revue du manuel des procédures de mise à disposition, de suivi et de justification des fonds aux partenaires du PDACG et proposer toutes révisions pertinentes
- S'assurer d'une application conforme du manuel des procédures de mise à disposition, de suivi et de justification des fonds aux partenaires du PDACG
- Contrôler et valider à priori et à posteriori les processus de passation des marchés ;
- Contrôler et valider les décaissements
- Mettre en place un dispositif de suivi et de contrôle de l'application des politique et les procédures de l'IDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption
- Produire des rapports trimestriels destinés au Comité de Pilotage du projet et au Bureau local de l'IDA. Les rapports trimestriels comprendront les travaux effectués, les résultats obtenus et les recommandations destinées à corriger les dysfonctionnements relevés ;
- Mettre à jour les manuels financier, d'exécution, de suivi-évaluation et de mise à disposition, de suivi et de justification des fonds aux partenaires.
- Interagir avec le RAF du Projet et les partenaires
- Entreprendre des missions de vérification auprès des partenaires d'exécution afin de s'assurer de la bonne compréhension/application des procédures de gestion du projet.

III. Rapports et document à produire

Dans les deux mois qui suivent son recrutement, l'Auditeur interne effectuera entre autres, une mission de terrain pour bien apprécier l'enjeu de sa mission et élaborera un Programme d'activités en fonction de l'évaluation préliminaire du risque (plan d'audit) qui sera validé par la Coordination du Projet et la Banque mondiale.

Il produira également un rapport d'audit interne trimestriel sujet à révision en fonction de l'évaluation du risque. Ce rapport devra contenir les moyens mis en œuvre par l'auditeur au cours de la période, les faiblesses relevées, ainsi

que les recommandations faites, l'avis de la coordination du projet et le suivi des anciennes recommandations. Ce rapport devra être disponible et transmis au coordonnateur dans les 20 jours qui suivent la fin du trimestre. Ce délai pourrait varier en fonction de l'appréciation du risque et de l'étendue subséquente de la mission.

IV. Les qualifications et expériences requises

L'Auditeur interne doit disposer des qualifications et expériences suivantes :

- Être titulaire d'un diplôme de l'Enseignement Supérieur (au moins Bac+4) en audit Finance, Gestion, Comptabilité ou contrôle de gestion ;
- Avoir une expérience professionnelle, d'au moins cinq (5) ans, dans le domaine de l'audit et/ou du contrôle interne dans un cabinet reconnu (inscrit à un ordre professionnel), en entreprise ou au sein d'un projet financé par un bailleur de référence ;
- Avoir une expérience d'au moins deux (2) ans dans un poste similaire,
- Une expérience dans un projet financé par la Banque mondiale serait un atout majeur;
- Avoir une bonne connaissance des logiciels informatiques standards (Word, Excel) et de l'utilisation de l'Internet. La connaissance d'un des logiciels de gestion financière tel que TOM2PRO, SUCCESS, SAARI sera un atout ;
- Une expérience en renforcement de capacités d'unité de gestion de projet serait un atout ;
- Parler et écrire parfaitement le français ; des connaissances de base (écrit et parlé) de l'anglais seront un atout ;
- Ne pas avoir été défaillant dans un contrat antérieur au niveau des projets publics de développement ;

V. Durée et lieu de la mission

La durée du projet est de trois (3) ans et le contrat de l'Auditeur interne est d'un (1) an renouvelable sur la base de l'évaluation satisfaisante de son contrat de performance.

Le poste est basé à Conakry avec des déplacements dans les zones d'intervention du projet en Guinée.

VI. Evaluation annuelle

Les performances de l'Auditeur interne seront évaluées annuellement par le Coordonnateur du Projet, sur la base du plan de travail annuel et des résultats attendus. Les résultats de l'évaluation seront partagés avec le ministère de tutelle et la Banque mondiale.

VII. Critères de performance

- Respect du plan d'audit
- Qualité des rapports produits
- La disponibilité des rapports et leur transmission au Coordonnateur à temps ;

VIII- Conditions d'emploi et de recrutement

L'auditeur Interne Projet sera sélectionné suivant les méthodes de sélection des consultants individuels définies dans les Directives Sélection- et Emploi de Consultants par les Emprunteurs de la Banque mondiale, édition courante ou dans le Règlement de Passation des Marchés, pour les Emprunteurs de la Banque mondiale de juillet 2016 révisé en novembre 2017.

Un Spécialiste/Expert sera sélectionné en accord avec les procédures définies dans les directives : Sélection et Emploi de Consultants par les Emprunteurs de la Banque mondiale, édition courante.

Tout autre renseignement complémentaire peut être obtenu par écrit auprès du Ministère de l'Agriculture aux adresses suivants : candidature@magel.gov.gn

Les candidats ou candidates intéressé(e)s doivent présenter le dossier suivant :

Une lettre manuscrite de candidature, un curriculum vitae détaillé, récent et certifié sincère par le candidat (préciser les coordonnées des employeurs précédents), des copies légalisées des diplômes copies légalisées du ou des diplômes par les autorités compétentes (tribunal ou service de scolarité de l'Institution ayant délivré le diplôme), des contrats, des attestations ou des certificats d'exécution de bonne fin et tout autre document attestant les qualifications et expériences acquises par le candidat.

Les personnes désireuses de faire acte de candidature devront faire parvenir leurs dossiers en copie dure au Secrétariat Central du Ministère et de l'Elevage ou par messagerie électronique aux adresses suivants candidature@magel.gov.gn , au plus tard 14 Mars 2022 à 10 heures 00, délai de rigueur..

Le Ministre de l'Agriculture et de l'Elevage

P. La Secrétaire Générale. P.O



Mme Hawa SYLLA